

**SAINT-AUGUSTIN  
DE-DESMAURES**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021  
ET PROGRAMME QUINQUENNAL  
D'IMMOBILISATIONS  
2021, 2022, 2023, 2024 et 2025**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, ainsi que le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 15 décembre 2020, à 19 h 30, au lieu ordinaire de la tenue des séances du conseil.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2021 et le programme quinquennal d'immobilisations.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 2 décembre 2020

La greffière,  
Marie-Josée Couture, avocate  
[www.VSAD.ca](http://www.VSAD.ca)